BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN 2026

Interventions artistiques
Dans les jardins du XIème arrondissement de Paris
du samedi 26 septembre au dimanche 4 octobre 2026

Appel à projets

Le Génie de la Bastille
Association pour la diffusion et la défense de l'Art contemporain dans le quartier de la Bastille
126 rue de Charonne – 75011 Paris
www.legeniedelabastille.com
coordinateurgeniebastille@gmail.com

L'édition 2026 du Génie des jardins
se tiendra dans deux jardins
du XIe arrondissement de Paris :

Square Maurice Gardette
2 rue du général Blaise, Paris XI

Square de la Roquette
143 rue de la Roquette, Paris XI

Pour cette 12ème édition du «Génie des Jardins», l'association le Génie de la Bastille, en partenariat avec l'association TIGE, présentera des installations et des performances dans deux jardins du XIème arrondissement : les squares Roquette et Gardette. En fonction du nombre de candidats retenus, l'événement pourra ne se tenir que dans un seul jardin.

Les projets seront soumis à un jury artistique, et appréciés au regard de leur qualité, originalité et pertinence artistiques. Les démarches en dialogue avec le paysage et/ou avec les populations qui fréquentent et visitent ces jardins seront privilégiées. Le thème retenu pour cette édition est **L'art est un jardin d'éphémère**

Chaque artiste ou groupe d'artistes devra candidater avec une seule installation. Il proposera pour cette installation un souhait d'emplacement pour chacun des deux jardins publics. **Chaque artiste devra donc proposer 2 emplacements pour son œuvre, soit un par jardin**. La commission d'organisation de cette édition choisira ensuite les espaces attribués afin de pouvoir créer une scénographie cohérente et pertinente sur les deux sites.

Cet appel à projets est ouvert aux artistes professionnels confirmés ou en devenir, membres ou non de l'association du Génie de la Bastille.
L'exposition se tiendra du samedi 26 septembre au dimanche 4 octobre. Le vernissage aura lieu le vendredi 5 octobre au square Gardette à 18h. Un finissage sera organisé square de la Roquette à 17h.

Date limite d'envoi des dossiers : 20 avril 2026, par voie électronique, à :
coordinateurgeniebastille@gmail.com.

REGLEMENT

Le dossier de candidature sera complété, signé et envoyé par voie électronique.
Date limite: 20 avril 2026
Envoyez votre candidature par mail avec pour Objet :
« Candidature au Génie des Jardins 2026 – NOM Prénom (ou Pseudo) à l'adresse :
coordinateurgeniebastille@gmail.com

Composition du dossier de candidature :

Une présentation de l'artiste :
- La fiche individuelle de l'artiste (cf. page 5)
- 3 photos d'œuvres récentes, de préférence d'installations, susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat (catalogues et plaquettes ne sont pas acceptés).

Une présentation de l'installation :
- La fiche technique (cf. page 7)
- Une description en 10 lignes de l'installation proposée accompagnée d'un visuel du projet (photos et/ou croquis), de 2 pages maximum
- Les plans des jardins annotés, sur lesquels l'artiste aura porté ses suggestions d'emplacement pour son installation.

NB : veuillez proposer pour votre installation un souhait d'emplacement par jardin, soit deux au total.
- La commission d'organisation de cette édition choisira ensuite les espaces attribués afin de pouvoir créer une scénographie cohérente et pertinente sur les trois sites. Elle est seule habilitée pour l'attribution définitive des emplacements.

NB :
- Les dossiers incomplets et non conformes à la charte seront rejetés.
- Les dossiers sélectionnés seront présentés pour accord à la Direction des Espaces verts de la ville de Paris.

Les dossiers devront être anonymes. Le nom de l'artiste figurera uniquement sur la fiche individuelle.

Les dossiers seront présentés et sélectionnés par un jury dont les membres seront communiqués ultérieurement.

Les résultats seront annoncés en mai. Les candidats retenus devront alors s'acquitter d'une caution de 80 € afin de prémunir les organisateurs des désistements de dernière minute. Cette caution sera restituée à l'artiste à la fin de l'événement.
Un droit de présentation sera octroyé aux artistes retenus. D'un montant minimum de 100€, ce droit de présentation pourra être augmenté en fonction des subventions que nous réussirons à obtenir.

Pour toute demande de renseignements complémentaires :
coordinateurgeniebastille@gmail.com

CHARTE

L'artiste s'engage à respecter les points de la Charte.

Mise en place des installations et démontage

- L'installation aura lieu le vendredi 25 septembre 2026 dès 8h du matin, et pourra se terminer le samedi après-midi au plus tard.
- Le vernissage de l'événement aura lieu le samedi 28 à partir de 18h dans l'un de deux jardins.
- Le démontage des installations se fera le dimanche 6 octobre à partir de 18h30 et pourra se prolonger jusqu'au lundi 5 octobre 2026 toute la journée.

- **L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté. À défaut, la commission se réserve le droit de la refuser et le chèque de caution ne sera pas restitué.**

Règles d'installation

- Les installations doivent être sécurisées et respecter la flore, la faune et les infrastructures des jardins.
- Protéger les arbres et les équipements municipaux (grilles extérieures des jardins) où sont accrochées les œuvres (pas de fil de fer directement, ni de clous ou de vis).
- Pour protéger la pelouse, toute surface importante doit être, soit surélevée de 10 cm, soit déplacée tous les deux jours.
- Pour les fixations au sol, utiliser uniquement des piquets de tentes (sardines) dont la longueur ne peut pas excéder 20 cm. Ceux-ci ne devront en aucun cas endommager les canalisations des réseaux d'eau. Aucun piquetage ne pourra être réalisé sur les pelouses des différents sites, les murs et les installations sur place (jeux, bancs, etc.) ne peuvent pas être percés.
- Toute installation en hauteur doit être haubanée pour maintenir une bonne stabilité.
- Proscrire les éléments libres susceptibles de servir de projectiles.
- Aucun branchement électrique n'est possible.
- Les matériaux potentiellement dangereux (ex. verre, matériaux inflammables) sont à proscrire.
- Au démontage, les lieux doivent être laissés dans l'état ou ils se trouvaient avant l'installation.

- **Les artistes et leurs assistants doivent respecter le personnel des jardins.**
- Les artistes doivent assurer leurs besoins logistiques. Privilégier les escabeaux. Les échelles sont interdites.

- **Le Génie de la Bastille n'est pas responsable d'éventuelles dégradations susceptibles de se produire dans ces espaces publics qui ne sont pas toujours gardés, notamment la nuit. Les artistes sont vivement invités à tenir compte de ces risques dans leurs propositions.**
- Si dégradations il y a, celles-ci devront être réparées par l'artiste dans la mesure du possible.
- Au démontage, les lieux devront être laissés dans l'état où ils se trouvaient avant l'installation.

- **Une assurance civile est obligatoire.** Les artistes n'appartenant pas à une association qui garantit cette assurance devront s'acquitter d'une cotisation de 20 euros auprès du Génie de la Bastille. Pour mémoire, l'assurance civile garantit les éventuels dommages au tiers, en aucun cas elle ne couvre les œuvres.

- **Avant l'installation une réunion de tous les participants** sera organisée, fin juin, dans chaque jardin pour finaliser les emplacements et organiser les permanences et les besoins logistiques de chacun.

- **Pendant toute la durée de l'exposition, les artistes exposants doivent assurer des permanences deux par deux par roulement,** dans les jardins publics en journée. Un agenda partagé sera proposé en début d'événement.

1 DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ARTISTE

Titre (6 mots maximum)

.....

Nom

Prénom

Nom d'artiste (Nom sur l'invitation)

Adresse courrier
.....

Téléphone fixe.....

Téléphone portable

Mail (très lisible).....

Association

n J'ai bien pris connaissance de la charte et j'en accepte les conditions

Date et signature

.....

2 DOSSIER DE CANDIDATURE

LETTRE DE MOTIVATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3 DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION

Titre

.....

.....

Matériaux

.....

.....

.....

Mode de fixation

.....

.....

.....

Dimensions

.....

.....

.....

.....

Surface au sol

.....

Poids

.....

4 DOSSIER DE CANDIDATURE

DESCRIPTION ET VISUEL DU PROJET

Description (maximum 10 lignes)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

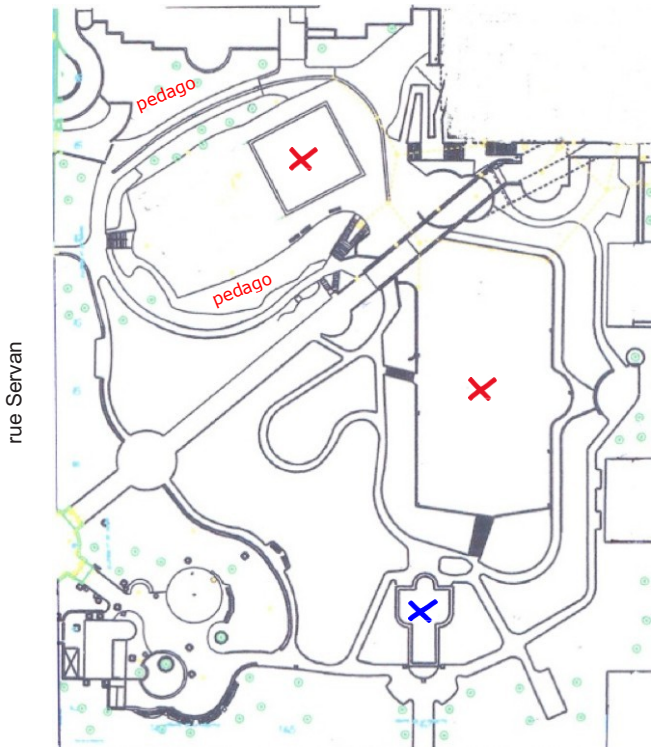
Visuels : croquis ou photos à joindre en page suivante

5 DOSSIER DE CANDIDATURE

VISUEL DU PROJET

EMPLACEMENT DU PROJET

Square de la Roquette - 143, rue de la Roquette

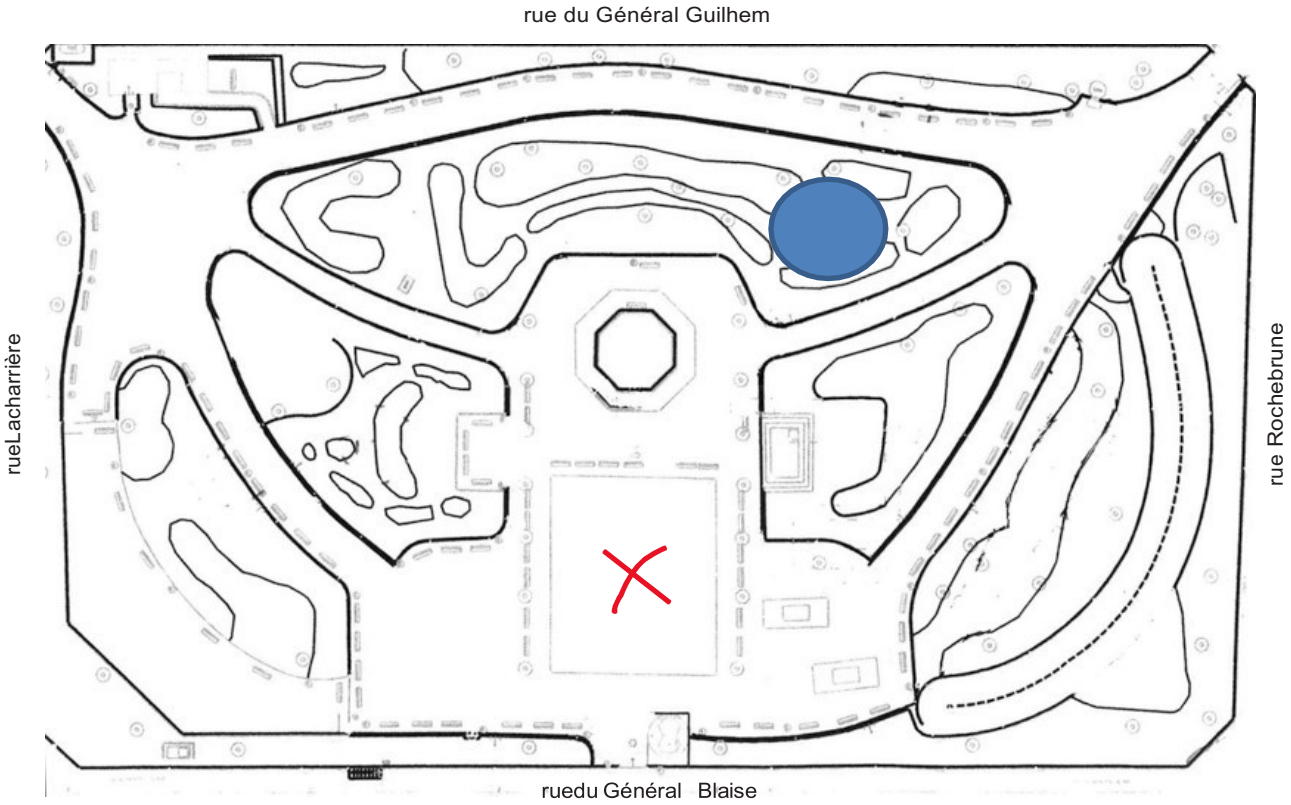


NB 1 : la fontaine ornementale du square n'est pas accessible pour des installations.

NB 2 : les aires de jeux sont réservées à cet usage et aucune œuvre ne peut y être installée.

NB 2 : les parcelles à usage pédagogique situées à proximité de l'aire de jeu ne sont pas accessibles dans le cadre de cet appel à projets.

Square Maurice Gardette - 2, rue du Général Blaise



NB1 : la mare écologique n'est pas accessible dans le cadre de cet appel à projets

NB 2 : les aires de jeux sont réservées à cet usage et aucune œuvre ne peut y être installée.